

----- PROCES-VERBAL -----

L'an deux mille vingt et un, le 18 juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDES, Mme MEIRA BARBOSA, Mme PELTIER, M. PEANNE, Mme LANTENOIS, Mme AUTRET, Mme LETIN, M. VERGNAUD, M. COCHARD, M. BOUREL, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRE.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme SIMON), M. LOISEAU (pouvoir à Mme LETIN), , Mme HOURLIER (pouvoir à Mme ZEPPA), M. AUBRY (pouvoir à Mme MEIRA BARBOSA), M. BRIET (pouvoir à Mme PELTIER), Mme ROLLOT, M. CARILLON, Mme RINALDI (pouvoir à M. ETIENNE), M. BOULLEAUX, , M. PATHIER

Absents : Mme RICHARDSON, Mme PEREIRA

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2021**

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

---

*Délibération n° 2021-036/06.18*

**REPRISE DES DESORDRES STRUCTURELS SUR LE BATIMENT MULTI ACCUEIL : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame la Maire rappelle que lors de sa séance du 07 mai 2021, le Conseil Municipal a validé la sollicitation de subventions auprès de l'Etat concernant les travaux à entreprendre sur la structure du multi-accueil.

Afin d'intégrer les dernier éléments connus et notamment le montant du soutien apporté par la CAF de l'Yonne ainsi que le montant des travaux, elle propose de modifier comme suit le plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financeurs	Taux de subvention	Montant du financement
Etudes	12 000,00 €	CAF (FME)	69%	128 000 €
Maîtrise d'œuvre	7 500,00 €	ETAT (DSIL)	11%	21 176 €
Travaux injection de résine	149 220,00 €	Commune (autofinancement)	20%	37 294 €
Travaux annexes (traitement eaux de surface, réparation du bâtiment, imprévus)	17 750,00 €			
<b>TOTAL H.T. du projet</b>	<b>186 470,00 €</b>	<b>Total H.T. des financements</b>	<b>100%</b>	<b>186 470 €</b>

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Mme la Maire à signer les conventions de financement avec les partenaires

## RESSOURCES HUMAINES

*Délibération n° 2021-037/06.18*

### **CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCE**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et repose sur le triptyque « emploi-formation-accompagnement » avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat qui s'élève à 50% du coût du salaire chargé, plafonnés à 20 heures hebdomadaires.

Pour un contrat à temps plein, le coût résiduel annuel pour la commune s'élèverait à 14 556 €. Compte tenu du départ de l'apprenti au 30 juin 2021, ce recrutement pourrait s'effectuer sans coût supplémentaire pour la commune puisque le poids financier de ce dernier était de 20 000 € annuels.

Madame la Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste : agent polyvalent environnement / espaces verts au sein des services techniques
- Durée du contrat : 11 mois, éventuellement renouvelable pour 2 périodes de 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer à effet du 1er septembre 2021 un poste contractuel à temps complet d'agent polyvalent espaces verts / environnement pour une durée de 11 mois éventuellement renouvelable et autorise Mme la Maire à signer avec les services de l'Etat la convention relative au « Parcours Emploi

Compétence » ainsi que le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée

*Délibération n° 2021-038/06.18*

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Madame la Maire propose au conseil municipal de l'autoriser, pour la période estivale, à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins dans les services suivants :

- services techniques : 2 postes à temps complet
- musée / galerie : 3 postes à temps non complet
- surveillance de la baignade de la plage : 4 postes à temps non complet
- service jeunesse : 2 postes à temps complet et 2 à temps non complet

Madame la Maire : Si vous connaissez des jeunes dans votre entourage qui ont au minimum le BAFA pour la partie animation, n'hésitez à vous rapprocher des ressources humaines.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création des postes saisonniers suivants, de catégorie C, rémunérés sur la base du 1er échelon du grade de recrutement :
  - 2 postes d'adjoints techniques à temps complet pour les services techniques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021
  - 2 postes d'adjoints du patrimoine pour un total de 88 h par mois et 1 poste d'adjoint du patrimoine pour un total de 76 h par mois pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021 pour le musée/galerie
  - 4 postes d'opérateurs des activités physiques et sportives pour un total de 147 h chacun sur la période du 3 juillet au 29 août 2021 pour la baignade et la plage
  - 1 poste d'adjoints d'animation à temps complet pour les mois de juillet et août, 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour le seul mois de juillet, 3 postes d'adjoints d'animation à temps non complet pour les mois de juillet et août et pour des totaux respectifs de 188, 263 et 190 h pour le service jeunesse

et autorise Mme la Maire à signer avec les personnes recrutées les contrats de travail à durée déterminée correspondant à ces postes

*Délibération n° 2021-039/06.18*

**BIBLIOTHEQUE : ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE**

Le service civique est un engagement volontaire ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Il permet de réaliser au sein d'une collectivité locale ou d'une association agréée une mission au service de l'intérêt général et du renforcement du lien social.

En contrepartie de cette expérience, la collectivité accueillante s'engage à accompagner le jeune dans la construction de son projet professionnel et lui permet de participer à 2 journées de formation civique et citoyenne et 1 journée de formation aux 1ers secours

Le volontaire perçoit une indemnité totale de 580,62 € mensuels, dont 107,58 € à la charge de la collectivité.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accueillir pour une période de 8 mois un volontaire en service civique au sein de la médiathèque pour un temps de travail de 24 h hebdomadaires et autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette mission

Madame Zeppa : Il s'agit d'une jeune fille qui a déjà de l'expérience car a travaillé à la bibliothèque. Elle a trouvé une certaine assurance avec le poste qu'elle a occupé sachant qu'elle aura une mission bien précise en rapport avec les services de l'Etat.

*Délibération n°2021-040/06.18*

### **POLICE MUNICIPALE : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE**

Mme la Maire explique qu'il convient, dans le service de Police Municipale, de modifier un poste afin de tenir compte de son évolution et des missions assurées.

Monsieur André : A qui est destiné ce poste de brigadier-chef principal ?

Monsieur Alluin : Ce poste est destiné à la personne qui a repris la gestion de ce service qui était auparavant gardienne-brigadier. Il est aujourd'hui opportun de la faire accéder à ce grade puisque toutes les conditions sont réunies pour qu'elle puisse y prétendre.

Monsieur André : Merci. Au tableau d'avancement 2020, un autre brigadier était sur ce tableau. Il ne sera donc pas nommé en 2021, il n'y a qu'un seul poste de brigadier-chef principal ?

Monsieur Alluin : Oui.

Monsieur André : Et quelles pourraient être les raisons de son éviction ?

Monsieur Alluin : Ce n'est pas une éviction.

Monsieur André : Pourtant il a été proposé en 2020 et là on propose quelqu'un d'autre à sa place. Il n'y a pas une question d'ancienneté dans le service ?

Monsieur Alluin : La problématique qui se passe, c'est que dans la vie d'un service de police municipale comme dans tous les services, il y a des événements qui se produisent et des départs également, dont un récemment. Donc à un moment donné il faut pallier.

Madame la Maire : Pour répondre plus précisément, au niveau de l'effectif à notre arrivée le chef du poste était absent et n'est pas revenu. Il a fallu assurer l'intérim et réorganiser le service. Aujourd'hui, au vu des compétences des uns et des autres et de la présence des uns et des autres, l'agent qui a repris le poste de police a effectivement eu un avis favorable du centre de gestion. On fera le point quand l'autre personne reviendra physiquement.

Monsieur André : Ne pourrait-on pas créer deux postes de brigadier-chef ?

Madame la Maire : Non pas pour le moment.

Monsieur Alluin : Je rebondis la dessus car il y a quand même une question de cohérence ça doit rester un poste de police municipale, ce n'est pas l'armée mexicaine, il ne peut pas y avoir deux chefs. De plus, une municipalité est en droit d'attendre de la part d'un chef des missions qui puissent donner entière satisfaction. Ce n'est pas qu'une question d'ancienneté.

Monsieur André : C'est une question de compétence selon vous ?

Monsieur Alluin : C'est une question de compétence et de suivi de carrière. Il y a des gens qui ont beaucoup plus de facilités et qui s'investissent beaucoup plus dans les notions de formations et qui savent beaucoup mieux répondre aux attentes d'un service de police municipale notamment en termes de management.

Monsieur André : Ce n'est pas une sanction due à son état de santé.

Madame la Maire : Absolument pas, il n'y a pas de sanction liée à son état de santé, ça ne serait pas légal. Il y aura discussion mais il faut déjà attendre que l'agent se remette physiquement.

Monsieur André : Où en est-on en termes de recrutement pour pallier au manque d'effectif de la police municipale.

Madame la Maire : C'est en cours mais les candidats ne se bousculent pas au portillon. Le recrutement est toujours en ligne.

Monsieur Alluin : La difficulté dans ce métier-là, c'est comme pour la police nationale sauf qu'eux, ils font de la publicité à la télévision. Nous qui ne pouvons pas en faire, vous imaginez bien que c'est encore plus difficile de recruter, d'autant plus que les agents ont bien compris qu'il y avait une pénurie dans ce domaine, donc ils se vendent. Sauf qu'aujourd'hui, la municipalité n'a pas les moyens de mettre le salaire que peuvent proposer certains autres postes de police municipale notamment en région Ile-de-France.

Madame la Maire : Il y a une vraie concurrence financière actuellement sur les postes de policiers municipaux.

Monsieur André : Au-delà de la grille indiciaire certaines mairies donnent des primes aux agents.

Madame la Maire : Oui voilà, car même s'il y a des plafonds c'est ce qui complique un peu les choses actuellement. Donc le recrutement est toujours en cours et on espère avoir des candidats pour pouvoir renforcer le service d'autant qu'il y a eu un départ récemment. Si vous avez des connaissances dans votre entourage n'hésitez pas à leur proposer.

Monsieur André : J'ai déjà sondé dans mon entourage mais le côté financier les rebute.

Madame la Maire : Ils peuvent toujours postuler et après il faut les rencontrer.

- Le conseil municipal accepte, moins les abstentions de M. ANDRÉ et de Mme LOPEZ, de supprimer un poste de gardien-brigadier à temps complet à compter du 1er juillet 2021 et de créer à la même date un poste de brigadier-chef principal à temps complet

## ADMINISTRATION GENERALE

---

*Délibération n° 2021-041/06.18*

### **MARCHE DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE, GAZ ET SERVICES ASSOCIES : CHOIX DES FOURNISSEURS**

L'ensemble des contrats de fourniture d'électricité (35 sites) et de gaz (16 sites) étant échus au 1<sup>er</sup> juillet 2021, une procédure de mise en concurrence a été lancée de la façon suivante :

- Publication du dossier de consultation des entreprises : 20 avril 2021
- Date limite de remise des offres : 26 mai 2021 à 12h
- Analyse des 2 offres pour le lot électricité et des 5 offres pour le lot gaz et rédaction du rapport d'analyse des offres
- Etude du rapport d'analyse des offres et avis de la Commission d'Appel d'Offres : 10 juin 2021

➤ Sur avis favorable de la commission d'appel d'offre, le conseil municipal accepte à l'unanimité les offres de :

- EDF pour le lot 1 – électricité
- TOTAL DIRECT ENERGIE pour le lot 2 – gaz

et autorise Mme la Maire à signer les contrats correspondant et toutes les pièces s'y rapportant

*Délibération n° 2021-042/06.18*

### **DONATION PETITPIED**

Mme la Maire fait part au conseil municipal du souhait de Mme PETITPIED de faire don à la commune d'un ensemble immobilier dont elle est propriétaire rue du Commerce.

Cet ensemble immobilier bâti sur une parcelle de 540 m<sup>2</sup> est composé de plusieurs bâtiments reliés entre eux et sur plusieurs étages et des niveaux différents. La valeur vénale de ce bâtiment a été oralement estimée dans une fourchette qui irait de 150 à 180 000 € (sous réserve de la confirmation écrite de cette valeur estimative).

Madame la Maire : On a une belle surface dont une partie qui serait dédiée à la Maison France Services ce qui signifie du service en plus aux Villeneuviens avec des permanences du Trésor Public, de la CPAM, et des services juridiques. Cela apporterait plus de confidentialité pour les personnes reçues que dans la salle des mariages. Par ailleurs, depuis plus de 15 ans la commune est mise en demeure de déplacer ses archives municipales qui se trouvent actuellement dans le grenier de l'Hôtel de Ville au milieu de trois chaudières. On pourrait donc déplacer les archives dans la partie arrière de ce bâtiment, ce qui nous permettrait de remédier au problème de sécurité incendie que l'on rencontre. Ensuite sur la partie qui donne sur la rue du Grand Four, il y a un bâtiment brut de décoffrage, qui a une très belle surface. Des réflexions se feront en commission travaux et des plans sur nos projections vous seront communiqués. Sur cette partie du bâtiment, Madame PETITPIED souhaite qu'on ait du

---

Procès-verbal

6/12

Conseil municipal du 18 juin 2021

médico-social. On va y réfléchir mais pas dans l'immédiat, mais il faudra qu'on respecte son souhait. Il y a également une possibilité de parking ce qui n'est pas négligeable du tout. Début septembre, on fera une visite dans le cadre d'une réunion travaux afin de voir le potentiel. Le bâtiment est sain, je tiens à le dire, il a été entretenu tant au niveau toiture et mur. Il y a également du potentiel à l'étage pour le tissu associatif mais dans un second temps.

Monsieur André : Avez-vous une petite idée du coût des travaux éventuels ?

Madame la Maire : Sur la Maison France Services et la partie archives, on parlera en septembre pour mettre au budget de 2022. Ce sont des travaux qui seront quand même pris en charge par l'Etat puisque leur demande pour la Maison France Services est importante puisqu'on a été sollicité dès notre arrivée. Nous nous sommes donc positionnés sur le souhait d'ouvrir cette Maison France Services. Nous avons là l'opportunité de la faire, dans un bâtiment sain. Même s'il y a des travaux à prévoir c'est beaucoup d'embellissement notamment sur le rez-de-chaussée. On travaillera vraiment le projet en amont à partir de septembre pour le mettre au budget 2022.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette donation grevée des obligations suivantes :
  - Le bien ainsi donné à la commune sera inaliénable
  - Une plaque informant que cet ensemble a été donné par Mme PETITPIED sera apposée sur la façade du bâtiment et visible de la rue
  - L'ensemble immobilier devra avoir comme destination des services publics apportés aux Villeneuviens et au monde associatif ainsi que l'implantation de services médicaux, à l'exclusion de tout autre usage
  - Le nom de PETITPIED devra être utilisé dans la dénomination des structures installées dans cet ensemble immobilier
  - Des salles seront dénommées en référence aux ascendants de Mme PETITPIED

et autorise Mme la Maire à signer l'acte de donation et tous les documents s'y rapportant

Mme la Maire précise que les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de la commune ainsi que les diagnostics obligatoires avant travaux qui ne sont pas obligatoires lors d'une donation.

*Délibération n° 2021-043/06.18*

**MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU STAND DE TIR : CONVENTION AVEC L'ECOLE NATIONALE DE POLICE**

*M. Cyril ANDRÉ agent de l'école nationale de police de Sens ne prend pas part à la délibération.*

Mme la Maire expose au conseil municipal les obligations en matière de formation continue au maniement des armes pour les policiers municipaux. Le port d'une arme de poing doit en effet être assorti d'une formation initiale représentant 12 heures de tir de 100 cartouches minimum et de 2 séances d'entraînement annuelles permettant au minimum le tir de 50 cartouches par an.

Afin de remplir ces obligations, il est possible de conventionner avec l'Ecole Nationale de Police de Sens qui est d'accord pour mettre à disposition ses installations de tir en contrepartie d'une participation fixée à 0,20 € par cartouche tirée (soit 10 € par agent et par an).

Madame la Maire : Je précise que c'est une proposition qui nous avait été faite il y a quelques temps par Monsieur André. Cela fait une économie importante pour la ville et je le remercie de nous avoir proposé cette convention.

- Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme la Maire à signer la convention à intervenir avec l'Ecole Nationale de Police pour la mise à disposition ponctuelle du stand de tir

*Délibération n° 2021-044/06.18*

### **STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS : CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

Mme la Maire expose que seule la stérilisation est efficace pour gérer la prolifération des chats errants. Compte tenu du coût, elle explique qu'il est possible de conventionner avec la Fondation 30 Millions d'Amis qui prend à sa charge la moitié du coût de stérilisation et d'identification.

Les chats, capturés par la commune, seraient ainsi déposés chez un vétérinaire partenaire, tatoués, et stérilisés puis relâchés sur le lieu de leur capture. Il a été estimé qu'environ 80 chats pourraient être concernés par ce dispositif en 2021, soit un coût pour la commune de 2 800 €.

Madame la Maire : Je précise que ce coût est inscrit au budget. Il y a un nombre de chats errants important sur le secteur. Je remercie les bénévoles pour leur travail, notamment Carine qui fait un travail de capture important, pour exemple, une trentaine de chat à côté du camping l'année dernière.

Monsieur André : Est-ce que la prolifération des pigeons au centre-ville pourrait entrer dans le cadre d'une convention ?

Madame la Maire : C'est un peu différent, car il y a une association l'APO (association de protection des oiseaux). Nous n'avons pas le droit de tuer les pigeons et je ne suis pas certaine qu'on puisse les stériliser. C'est une réflexion qui faut vraiment se poser. L'idée serait d'avoir des pigeonniers à certains endroits de la commune afin de pouvoir casser les œufs avant l'éclosion ce qui évitera la prolifération. Au niveau de la toiture de l'église, tout a été de nouveau sécurisé et il y en a un peu moins. Il faut trouver des solutions notamment en termes d'hygiène et cela abîme les bâtiments. Il va d'ailleurs falloir nettoyer de nouveau le toit de l'église.

Madame Lopez : Il y a également la solution d'effarouchage naturel avec des rapaces, ce qui est un peu onéreux mais très efficace.



Madame la Maire : Oui c'est la solution mais on n'a pas pu le mettre en place budgétairement. On va y réfléchir car c'est une calamité pour les Villeneuviens au centre-ville.

Monsieur Alluin : L'effarouchage est onéreux, efficace sur le coup, mais il faut le refaire tous les 4 mois. Il y a même des communes qui mettent des couples de chouettes dans les combles des églises.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants destinée à en contrôler la prolifération et autorise Mme la Maire à signer la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis

*Délibération n° 2021-045/06.18*

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Mme MEIRA BARBOSA explique qu'en cas de maladie de l'enfant, les repas non pris ne peuvent pas être décomptés de la facturation dès le 1<sup>er</sup> jour de l'absence de l'enfant. Toutefois, certaines familles ont demandé à pouvoir venir retirer au restaurant scolaire le repas facturé et non pris, ce qui n'est pas envisageable.

Il convient donc de préciser cette règle dans le règlement intérieur.

Par ailleurs, le règlement prévoit actuellement que les 2 premiers jours d'absence sont facturés en cas de maladie ou de force majeure. Mme MEIRA BARBOSA propose que désormais seul le 1<sup>er</sup> jour d'absence soit facturé, sous réserve que l'information soit bien parvenue au service avant 10h.

Pour info, les tarifs pratiqués restent inchangés pour l'année scolaire 2021-2022.

Madame la Maire : Il est clair que pour des raisons sanitaires, on ne peut pas faire des repas à emporter. On préfère acter les choses afin de ne pas pénaliser les familles. Par contre, il est proposé effectivement de ne facturer que le premier jour, parce que les repas sont déjà commandés pour le jour même et que ceux du lendemain peuvent être décommandés sans impact financier pour la commune.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier comme indiqué ci-dessus l'article 13 du règlement intérieur de la restauration scolaire.

*Délibération n° 2021-046/06.18*

### **VENTE DE GLACES ET COLLATIONS A LA PLAGE : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée qu'une vente de glace avait été autorisée en août 2020 à la plage pour 4 après-midis par semaine.

La personne qui propose ce service demande à pouvoir, pour la saison 2021, venir tous les jours pour vendre des glaces, crêpes, gaufres, frites, boissons sans alcool ...

Madame la Maire : On a fait un prorata avec un tarif qui existait sur la journée.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, la vente de glaces et autres collations à la plage tous les après-midis du 3 juillet au 29 août et décide de fixer comme suit le tarif d'occupation du domaine public pour cette activité spécifique :
  - 23 € par après-midi, soit 161 € hebdomadaires pour 7 après-midis, sans fourniture d'électricité
  - 25 € par après-midi, soit 175 € hebdomadaires pour 7 après-midis, avec fourniture d'électricité

## INFORMATIONS DU MAIRE

---

Madame la Maire informe l'assemblée des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal :

### **Décision n° 2021/08 : rachat d'un véhicule en location – type RENAULT MASTER.**

Le contrat de location sur 60 mois de ce véhicule s'est achevé le 17 mai 2021. L'option d'achat s'élevait à 3 676,02 €.

Mme la Maire a décidé de racheter pour cette somme le véhicule RENAULT MASTER immatriculé EC-142-CJ auprès de la société DIAC LOCATION

### **Acceptation d'une indemnité d'assurance.**

Les travaux de mise en sécurité et de restauration de la Porte de Sens endommagée par le passage d'un camion se sont élevés à 15 451,20 € TTC.

Mme la Maire a accepté l'indemnisation de l'assurance pour un montant total de 13 936,12 €, soit un reste à charge de 1 515,08 € pour la commune.

**La commune n'a pas exercé son droit de préemption** depuis le dernier conseil municipal, pour les cessions suivantes : G791, AE1480, AE452, ZM372 et AC82, ZR22, AI53, AH183 et 184, AS169, 290 et 291, AX 81 et 16, ZW132, ZX317, AE1134, 1135 et 1138, ZX280, ZW132, ZW527, AD245, AE1078 et 85, AE818 et 817, AK491, ZW530 et 537, AE122 et 153, AE 141 et 145, AE384 et 385, BD14, 367 et 370, AS137, AE607, ZL202 et 203, AE679, ZD240, AE90, BH41, ZW594, AE976, 977 et 978, AB300p, AH103, AE1481, AB118, AE1236, AM272, AL355, AS262, AC176, AE85 et 1078, AH365, 366 et 70, AM255, 231 et 257, AE389 et 391, C345, AH100, AE1042, ZX435, C363 et 366.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Madame la Maire : Le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le 17 septembre.

Monsieur Etienne : J'ai une question concernant l'avancée de la fibre sur la commune, puisque la dernière information communiquée par le Conseil Départemental du mois de février de cette année fait apparaître un déploiement au second semestre. Est-ce que les travaux ont débuté et le calendrier sera-t-il maintenu sachant que sur le site la commune est toujours prévu au deuxième semestre 2021 ?

Madame la Maire : Je ne peux pas répondre à la place du Conseil Départemental mais j'ai signé un nombre important d'arrêtés de voirie pour des travaux d'installation de coffrets et de répartiteurs à partir de la fin de la semaine prochaine et jusqu'à fin juillet. Le répartiteur général sera situé en face Lidl. C'est en bonne voie puisque à priori pour avoir échangé avec Madame Frassetto, ~~e'est en bonne voie, puisque~~ le Conseil Départemental s'est engagé à ce que l'ensemble du département soit couvert d'ici fin 2023 et nous faisons partie des communes où les travaux sont bien avancés, même si Villeneuve-sur-Yonne ne sera pas entièrement raccordé. Il va y avoir quand même une bonne partie du centre-ville qui sera réalisé avant la fin de l'année semble-t-il, et les hameaux viendront après.

Monsieur Etienne : J'ai une autre question concernant l'avancée pour la recherche des médecins ?

Madame la Maire : Le collectif pour la recherche de médecin pour notre commune, nous a mis en relation avec deux médecins, qui ne sont pas agréés pour le moment à exercer, mais tout est en cours avec le Conseil Départemental et l'ARS. Avec le Conseil Département, il a été décidé d'être ville-essai pour une maison médicale départementale, le but étant d'utiliser le cabinet médical existant et d'avoir une mixité médecins-salariés et médecins existants qui souhaitent rester en libéral. C'est plutôt bien engagé, j'ai également eu des CV de médecins qui ont de très beaux parcours et qui sont validés par les médecins actuels, avec de belles spécialités. Le côté administratif est donc en cours. J'ai également eu un appel de deux autres médecins, que j'ai mis en relation avec le cabinet médical. Les deux dames sont très intéressées. L'UCA a également fait une annonce sur SOS villages de TF1 et ils m'ont transmis ce matin deux CV. Je les remercie de leur initiative. Je vais les transmettre à l'ARS car on est aussi sur des profils de médecins qui ne sont pas dans l'union européenne ce qui est un peu plus problématique. Il y a également d'autres pistes puisque si on travaille sur une maison médicale municipale il faut vraiment qu'on actionne le conventionnement avec des jeunes médecins pour les faire venir. Il faudrait pouvoir aller à la FAC de médecine. S'il n'y a pas eu de communication, c'est parce qu'il ne faut pas faire de fausse joie aux Villeneuviens. Nous communiquerons lorsque nous aurons quelque chose de factuel. On travaille le dossier avec chaque acteur et on unit tous nos forces pour débloquent la situation avant la fin de l'année le but étant d'avoir un médecin salarié pour le début d'année prochaine, puis un second qui remplacerait le médecin qui part en retraite.

Monsieur André : On avait entendu qu'il y aurait peut-être malgré le protocole sanitaire assez drastique la possibilité de faire jouer des groupes rue du Commerce pour la fête de la musique, finalement ça ne se fera pas ?

Madame la Maire : Oui, nous avons monté le dossier en amont des annonces du ministre de la Culture qui disait que la fête de la musique pourrait se dérouler dans des conditions normales. Donc nous avons monté le dossier avec l'UCA que je tiens à remercier pour son engagement et Philippe Fernandez en charge du dossier. On a essayé d'avoir une journée

braderie, on fête l'été, on fête la musique. De plus, le fait de faire la braderie un lundi permettait aux commerçants de la rue Carnot de venir également dans la rue du Commerce et d'avoir tout le monde au même endroit et de finir sur une note festive. Quand le protocole est sorti, il était indiqué que c'était interdit sur la voie publique.

Monsieur Fernandez : Cela n'était autorisé que dans le EPR et EPA (stade, théâtre) mais tout le monde assis avec une jauge, une distanciation, une entrée et une sortie.

Madame la Maire : La seule solution s'était le stade mais il fallait barriérer. En plus techniquement, la veille, il y avait les élections départementales et les agents devaient démonter les bureaux des votes des écoles avant 8 heures. Il y avait un groupe de jazz qui venait gratuitement, la chorale, une jeune de Villeneuve, etc. L'UCA va essayer de l'organiser un peu plus tard. Par ailleurs, lundi soir au théâtre répétition du concert de la chorale avec jauge limitée.

Monsieur Fernandez : Avec le nouveau protocole qui est sorti hier, les restaurants et bars peuvent faire un concert.

Monsieur André : Il n'y a pas possibilité de reprendre contact avec les groupes ?

Monsieur Fernandez : Ce n'est possible que dans les restaurants ou les bars, on ne peut pas le faire sur la place publique c'est interdit, pas plus de 10 personnes et il faut que les gens soit assis.

Monsieur André : Cela ne peut pas être fait au théâtre avec la chorale ?

Madame la Maire : Non car c'est dans le cadre de notre répétition hebdomadaire dans le cadre du conservatoire et le théâtre n'est pas libre avant.

Monsieur Fernandez : Si vous regardez un peu partout dans l'Yonne, tout le monde a annulé, sauf les restaurateurs qui ont le droit en intérieur.

Madame la Maire : Mais venez voir notre répétition.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h**